

## ACTUALITÉS

## MONTREAL

## Des milliers de cols blancs dénoncent l'administration Coderre

JEANNE CORRIVEAU

Les élus montréalais ont donné leur aval, mercredi après-midi, au budget de la Ville qui imposera aux Montréalais des hausses de taxes de 1,9% l'an prochain. Pendant les débats au conseil municipal, des milliers de cols blancs se sont rassemblés devant l'hôtel de ville pour dénoncer l'administration Coderre lors d'une demi-journée de grève.

«Un maire qui crache sur ses employés ne mérite pas de gouverner», a lancé le président du Syndicat des fonctionnaires municipaux, Alain Fugère, aux syndiqués massés devant l'hôtel de ville. «Vos 20 000 employés sont en tabarnak. J'espère que vous allez les respecter.»

Les cols blancs, qui sont sans contrat de travail depuis 2012, estiment que les négociations s'enlisent. Ils en ont particulière-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La manifestation s'est déroulée dans l'ordre.

ment contre le plan de réduction de la main-d'œuvre de l'administration qui entraînera la suppression de 1200 postes dans leur unité syndicale d'ici deux ans. Ils dénoncent aussi le recours à

la sous-traitance qui, disent-ils, concerne plusieurs services comme ceux de l'informatique, des sports et loisirs et des agents de stationnement. Les syndiqués craignent de

subir des reculs sur la question de la flexibilité d'horaire.

Le maire Coderre, le directeur général de la Ville, Alain Marcoux, et le consultant Michel Dorais, embauché au coût de 1800\$ par jour pour coordonner l'arrivée des réfugiés syriens, étaient en vedette sur les pancartes brandies par les manifestants.

«On ne veut pas que la fonction publique soit démantelée comme l'administration Marcoux tente de le faire. Les citoyens ne sont pas gagnants là-dedans. Notre message est clair: si l'attitude ne change pas et le respect ne s'installe pas du côté de l'administration, ils se magasinent un conflit majeur en 2016», a commenté Alain Fugère.

La manifestation s'est toutefois déroulée dans l'ordre. Arrivés devant l'hôtel de ville vers 14 h, les syndiqués ont quitté les lieux calmement vers 15h30.

Pendant ce temps, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, les élus poursuivaient leurs débats au sujet du budget 2016 de 5,06 milliards de dollars qui prévoit des hausses de taxes de 1,9% pour le secteur résidentiel et de 0,9% pour les propriétés du secteur non résidentiel.

Le budget a finalement été adopté à 41 voix contre 18. Les membres de Projet Montréal ont voté contre le budget, tout comme les élus d'Anjou, Luis Miranda et Andrée Hénauld, ainsi que Jeremy Searle.

Le débrayage des cols blancs a perturbé certains services de la Ville, mais cet arrêt de travail était légal. Ce n'est pas le cas des cols bleus, qui se sont absents de leur travail mardi matin pour participer à une assemblée syndicale, défiant ainsi une ordonnance de la Commission des relations du

travail qui les sommait de ne pas se rendre à cette réunion. Les cols bleus, de même que leur syndicat, s'exposent à des sanctions, le maire Coderre ayant déclaré mardi que la Ville appliquerait la tolérance zéro à leur égard.

Porte-parole de la Coalition syndicale pour la libre négociation, Marc Ranger n'a pas voulu commenter le dossier: «Comme ce dossier est judiciaire à ce sujet.»

Pour sa part, le Syndicat des professionnels de la Ville de Montréal a déposé deux griefs pour dénoncer l'embauche de Michel Dorais, car il estime qu'un membre de cette unité syndicale aurait pu accomplir les tâches accomplies par ce consultant et que la Ville aurait dû procéder par appel d'offres.

Le Devoir

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

**Avis public**

**Montréal**

**AVIS PUBLIC EN VERTU DE L'ARTICLE 192 DE L'ANNEXE C DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

**2<sup>e</sup> avis**

À sa séance du 25 novembre 2015, le comité exécutif a approuvé la description des immeubles suivants afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal :

- les lots 2 217 559, 2 212 170, 2 212 177, 2 212 226, 2 212 230, 2 212 231, 2 212 234, 2 212 265, 2 212 268, 2 212 271 et 2 212 283 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par la 12<sup>e</sup> Avenue, la rue Bressani, la 17<sup>e</sup> Avenue et la rue Champdoré, dans l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension (CE15 2129)
- les lots 2 789 728, 2 789 730, 2 789 731, 2 789 765, 2 789 767, 2 789 774, 2 789 802, 2 789 810, 2 789 811, 2 789 812 et 2 789 813 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par la 25<sup>e</sup> Avenue, la rue Saint-Zotique, la 26<sup>e</sup> Avenue et la rue Beaubien, dans le quadrilatère délimité par la 23<sup>e</sup> Avenue, la rue Beaubien, la 27<sup>e</sup> Avenue et la rue de Bellechasse, ainsi que dans le quadrilatère délimité par la 26<sup>e</sup> Avenue, la rue de Bellechasse, la 27<sup>e</sup> Avenue et le boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (CE15 2130)
- le lot 1 999 356 du cadastre du Québec, situé dans le quadrilatère délimité par la rue de Louvain Est, la rue Saint-Denis, la voie ferrée du Canadien National et la rue Berri, dans l'arrondissement d'Ahnuntsic-Cartierville (CE15 2131)
- les lots 2 789 667, 2 789 669, 2 789 670, 2 789 777, 2 789 778, 2 789 780, 2 789 781, 2 789 782, 2 789 791, 2 789 792 et 2 789 793 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par la 23<sup>e</sup> Avenue, la rue Bélanger, la 27<sup>e</sup> Avenue et la rue Saint-Zotique, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (CE15 2132)
- les lots 2 789 794, 2 789 795, 2 789 796, 2 955 134, 2 955 135, 2 955 136, 2 955 211, 2 955 272, 2 955 273, 2 955 261, 2 955 262 et 2 955 263, du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par la 27<sup>e</sup> Avenue, la rue Bélanger, la 31<sup>e</sup> Avenue et la rue Saint-Zotique, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (CE15 2133)
- les lots 3 015 367, 3 015 368, 3 015 407, 3 015 417, 3 015 418, 3 015 419, 3 015 420, 3 015 421, 3 015 422, 3 015 423, 3 015 433, 3 015 434 et 3 015 456 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par la rue Sherbrooke Ouest, l'avenue de Melrose, le boulevard De Maisonneuve Ouest et l'avenue Hingston, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CE15 2134)
- les lots 3 015 349, 3 015 350, 3 015 502, 3 015 505, 3 015 507, 3 015 508, 3 015 510, 3 015 511, 3 015 512, 3 015 514 et 3 015 515 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par l'avenue Notre-Dame-de-Grâce, l'avenue Old Orchard, le boulevard De Maisonneuve Ouest et l'avenue d'Oxford, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CE15 2135)
- les lots 3 015 370, 3 015 371, 3 015 382, 3 015 386, 3 015 449, 3 015 450, 3 015 460, 3 015 461 et 3 015 627 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par l'avenue Notre-Dame-de-Grâce, l'avenue Wilson, la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue Hingston, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CE15 2136)
- les lots 2 608 406, 2 608 408, 2 608 409, 2 608 411, 3 015 445 et 3 015 672 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par la rue de Terrebonne, l'avenue Wilson, l'avenue Notre-Dame-de-Grâce et l'avenue Beaconsfield, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CE15 2137)
- les lots 3 015 380, 3 015 385, 3 015 440, 3 015 441, 3 015 442, 3 015 457, 3 015 459 et 3 043 195 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par l'avenue de Melrose, la rue Saint-Jacques, l'avenue Belgrave et le chemin Upper-Lachine, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CE15 2138)
- les lots 3 015 465, 3 015 467, 3 015 473, 3 015 480, 3 015 499 et 3 015 500 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par l'avenue d'Oxford, la rue Saint-Jacques, l'avenue Wilson et le chemin Upper-Lachine, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CE15 2139)
- les lots 3 015 383, 3 015 432, 3 015 439 et 3 015 458 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par l'avenue de Melrose, le chemin Upper-Lachine, l'avenue de Clifton et le chemin de fer Ontario & Québec Railway, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CE15 2140)
- les lots 3 015 524, 3 015 530 et 3 015 531 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par l'avenue Girouard, la rue Saint-Jacques, l'avenue d'Oxford et le chemin Upper-Lachine, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CE15 2141)

Les propriétaires des immeubles expropriés en vertu de l'article 192 peuvent réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande des propriétaires ou de la Ville, et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.

Cet avis est le deuxième de trois que la Ville est tenue de publier.

**Montréal, le 10 décembre 2015**  
Le greffier de la Ville,  
M<sup>re</sup> Yves Saindon

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COUR MUNICIPALE DISTRICT DE TERREBONNE COMMUNE

VILLE DE DEUX-MONTAGNES

-VS-

dossiers nos 1000332 et 1001823, DINGWALL Harry, 1955-04-01, dossier no 1005454, BEAUCHAMP Vincent, 1990-11-15, dossier no 1006592, COALLIER Francis, 1989-06-13, dossier no 1006819, BEAULIEU Jonathan, 1979-11-15, dossier no 1007182, LEBLANC Frédéric, 1991-07-05, dossiers nos 1008075, 1010660 et 0363684, BERCOVITZ Shawn, 1963-09-27, dossier no 0351412, MELOUCHE Mathieu, 1979-11-14, dossier no 0352776, CARDUCCI Davide, 1974-11-16, dossier no 0358000, BROUILLARD Jimmy, 1984-03-24, dossier no 0360825, MANNO Keven, 1993-09-09, dossier no 0361207, BRISEBOIS Maxime Jordon, 1993-09-21, dossier no 0361398, PREMATHAS Kasthuri, 1986-08-08, dossier no 0361761, CARON Heidi, 1997-04-16, dossier no 0362705, DESLAURIERS Jeff, 1993-06-08, dossier no 0363086, LABONTÉ Chantal, 1967-02-27, dossier no 0363470, GRATTON Max, 1987-09-09, dossier no 150201885, DI LELLA Mario, 1953-09-29, dossier no 154292907, DESBIEN Nicolas, 1996-09-23, dossier no 154338886, GRENIER MARTEL Francis, 1986-08-27, dossier no 154338853, CROUSSETTE Sylvain, 1970-03-12, dossier no 15RM010002, ROBERGE Audrey, 1981-01-31, dossier no 15RM010003, POCETTI Isabelle, 1981-04-23, dossier no 15RM200005, WAERZEGGERS Marianne, 1952-07-14

**AVIS DE SIGNIFICATION**

PRENEZ AVIS QUE toutes les personnes ci-dessus mentionnées doivent se présenter au 1502 chemin d'Oka, Deux-Montagnes, dans les trente (30) jours de cette signification.

Une copie de votre constat d'infraction est déposée au greffe de cette cour. Vous avez l'obligation d'y transmettre un plaidoyer de culpabilité ou de non-culpabilité pour l'infraction inscrite dans votre cause.

Josée Maurice  
Directrice et greffière - Cour municipale commune

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL NO : 505-22-023410-154

COUR DU QUÉBEC

**FINANCEMENT AUTO TD (CANADA) INC.**, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires 4605, boul. Lapinière, suite 300, boul. Albert-Mondou, à Saint-Eustache, district judiciaire de Longueuil, province de Québec, J4Z 3T5; Partie demanderesse

**STEPHEN DAWSON et DANNY L'USSEUR**, domiciliés conjoints, ayant son dernier domicile connu au 10-2825, avenue Barclay, à Montréal, district judiciaire de Montréal, au Palais de justice de Longueuil, province de Québec, H3C 1J7; Partie défenderesse

**AUCTIONS CANADA CORPORATION**, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires au 300, boul. Albert-Mondou, à Saint-Eustache, district judiciaire de Terrebonne, province de Québec, J7R 4A7; Partie mise en cause

**ASSIGNATION (art. 139 C.p.c.) PAR ORDRE DU TRIBUNAL :** Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec du district de Longueuil, une requête introductive d'instance et saisie avant jugement, une réquisition d'un bref de saisie avant jugement et un bref de saisie avant jugement. Une copie de cette requête, de l'avis au défendeur, de la réquisition et du bref ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du Tribunal, au Palais de justice de Longueuil, situé au 1111, boulevard Jacques-Cartier Est, Longueuil (Québec) J4M 2J6.

Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 10 jours de la publication de la présente ordonnance. À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai. Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le Tribunal le 20 janvier 2016 à 9 heures en la salle 1.15 du Palais de justice de Longueuil.

À Longueuil, le 7 décembre 2015  
JULIE CATAFORD

**AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS**

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

**SLA : 3 lettres du mot paralysie**

La SLA vous enlève TOUT, sauf votre lucidité

Aidez-nous à vaincre cette maladie mortelle que tu 3 Québécois par semaine !

Association québécoise des troubles d'apprentissage

« J'ai bûché très fort pour réussir mes études... j'apprenais différemment! »

www.aqeta.qc.ca

SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE DU QUÉBEC (SLA-QUÉBEC)

(514) 725-2653  
1-877-725-7725 (sans frais)

**Tombées - Période des Fêtes**

Pour la publication d'avis légaux et d'appels d'offres

Le Devoir ne sera pas publié les 25 et 26 décembre 2015 ainsi que les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2016

RÉSERVATIONS ET MATÉRIELS

Publications des jeudis 24 déc. et 31 déc. : les mardis précédents avant midi  
Publications des lundis 28 déc. et 4 janv. : les mardis précédents avant 16h00  
Publications des mercredis 29 déc. et 5 janv. : les mercredis précédents avant midi  
Publications des vendredis 30 déc. et 6 janv. : les vendredis précédents avant 16h00

avisdev@ledevoir.com  
Tél.: 514-985-3344 Téléc.: 514-985-3340

**AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES**

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:  
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:  
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Sur Internet :  
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics  
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres  
Courriel : avisdev@ledevoir.com

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LAVAL NO : 540-22-023213-159

COUR DU QUÉBEC (Chambre civile)

BANQUE DE MONTRÉAL Demanderesse

C. PAUL GUÉRAUD et P.G. RÉSEAU TÉLÉCOM INC. Défendeurs

PAR ORDRE DU TRIBUNAL :

La demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec une requête introductive d'instance, avis à la partie défenderesse, liste des pièces et pièces P-1 à P-10. Une copie de ces documents a été laissée à l'intention des défendeurs au greffe du Tribunal, au Palais de Justice de Laval situé au 2800, boul. Saint-Martin Ouest à Laval.

Les défendeurs sont requis de produire une comparution écrite, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs, au greffe du Tribunal, au Palais de Justice de Laval.

La demanderesse avertit les défendeurs que faute par eux de déposer leur comparution écrite au greffe du Tribunal dans ce délai, la demanderesse pourra procéder à obtenir un jugement par défaut conforme aux conclusions contenues dans la requête introductive d'instance.

Si les défendeurs comparaissent, la requête introductive d'instance sera présentée devant le Tribunal le 21 janvier 2016, en salle 2.10 à 9h00 du Palais de justice de Laval et le Tribunal pourra, à cette date, exercer les pouvoirs nécessaires en vue d'assurer le bon déroulement de l'instance ou de procéder à l'audition de la cause, à moins que les défendeurs n'aient convenu avec la demanderesse ou son avocat d'un calendrier à respecter en vue d'assurer le bon déroulement de l'instance, lequel devra être déposé au greffe. Si les défendeurs, qui ont produit une comparution écrite, désirent contester, il doit se présenter au Palais de Justice de Laval à cette date.

VEUILLEZ AGIR EN CONSCIENCE.

Laval, le 8 décembre 2015.  
NICOLE DUCHESNE GAGNON  
M<sup>re</sup> PAUL ANDRÉ MARTEL  
DUNTON RAINVILLE SENIOL  
Tour de la Bourse, 43<sup>e</sup> étage  
900, Square Victoria, C-3003  
Montréal, Québec H4Z 1H1  
Tél. : (514) 866-6743  
Télécopieur : (514) 866-8854  
PROFESSEUR DE LA DEMANDE/RESSE/  
NOTRE RÉFÉRENCE : MBOR 70 014

DE BILLY-TREMBLAY & ASSOCIÉS INC.

SYNDICAT DE LA VILLE

**AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE**

Dans l'affaire de la faillite de :  
**LES TOUTURES P. BARBEAU INC.**, société légalement constituée ayant sa place d'affaires en la Ville de Mirabel et division de Terrebonne, province de Québec au 6 - 14985, rang Petite Côte des Angles, Mirabel (Québec) J7H 2G5.

AVIS est par la présente donné que **LES TOUTURES P. BARBEAU INC.** a déposé une cession le 2 décembre 2015 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 22<sup>e</sup> jour de décembre 2015 à 11:00 heures au bureau du syndic, 1255, boul. Robert-Bourassa, bureau 1515, Montréal (QC) H3B 3X2, Montréal, (Québec) H3B 3X2.

**DONNÉ** à Montréal, ce 10<sup>e</sup> jour de décembre 2015.

DE BILLY-TREMBLAY & ASSOCIÉS INC.  
1255, boul. Robert-Bourassa, bureau 1515, Montréal (QC) H3B 3X2  
Tél. : (514) 875-1363  
Tél. : (514) 875-1336  
www.deltatremblay.com

Avis est par les présentes donné que, suite au décès de Marcel FOUCHER en son vivant domicilié au 1255, rue de Ste-Foy, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3C3, survenu le 30 septembre 2015, un inventaire de biens a été fait par le liquidateur, le 7 décembre 2015, devant Charles LEROUX, notaire, conformément à la loi.

Cet inventaire peut être consulté en l'étude du notaire susdit, au 65, rue Rabastienne Ouest, Saint-Bruno-de-Montarville, (Québec), J3V 1Y7, pendant les heures normales d'ouverture.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE RICHELIEU NO: 765-04-004992-152

**COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille)**

JULIE DUFRESNE, Demanderesse

STEEVE AMÉDÉE, Défendeur

**ASSIGNATION (art. 130 C.p.c.) PAR ORDRE DU TRIBUNAL :**

Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour supérieure du district de Richelieu, une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du Tribunal, au palais de justice de Sorel-Tracy, 46, rue Charlotte, Sorel-Tracy.

Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le Tribunal le 19 janvier 2016, à 9 heures en salle 1.34, au palais de justice de Sorel-Tracy.

VEUILLEZ AGIR EN CONSCIENCE

Sorel-Tracy, ce 01 DEC. 2015  
(5)  
GREFFIER

**Un don d'espoir pour la vie**

1-877-488-4222  
www.Armeedusauit.ca

## Rêver les abords de la voie ferrée

Le Comité des citoyens du Mile-End remet le bilan de ses consultations sur les abords de la voie ferrée du Canadien Pacifique

MARIE-MICHÈLE SIOU

Elle balafre le paysage comme elle fait la particularité du quartier du Mile-End, dans le Plateau-Mont-Royal: la voie ferrée du Canadien Pacifique (CP) est au cœur d'une série de consultations citoyennes menées au printemps et dont les principales propositions ont été dévoilées mercredi soir.

Quiconque a marché aux abords du chemin de fer, à cheval entre le Mile-End et Rosemont, y a découvert un secteur peu éclairé et dangereux, a résumé Isabelle Anguita, membre du Comité des citoyens du Mile-End (CCME), qui a présenté une série de propositions pour améliorer ce *no man's land*, comme elle l'a appelé.

Dans un document qui a été remis à l'arrondissement lundi, le CCME regroupe les propositions citoyennes par secteur. Des murales et de l'éclairage sous le viaduc. Du logement social dans le stationnement de l'aréna Saint-Louis. Un jardin public et un feu de circulation pour sécuriser l'intersection Van Horne et Saint-Urbain.

«On essaie de se mobiliser pour être en amont des projets, avant qu'ils ne se concrétisent. C'est pour ça que la relation avec l'arrondissement est bonne», a expliqué Isabelle Anguita à propos de la démarche, à laquelle plus d'une centaine de citoyens ont participé.

Futile, cette approche populaire? Pas du tout, répond le conseiller du district du Mile-End, Richard Ryan. «Ça valide des idées et transforme certains projets qu'on a en tête. Et quand on arrive à la ville centre, on est backés», a-t-il observé.

L'élu de Projet Montréal a lui-

même fait partie du CCME avant de se lancer en politique. Des consultations que ses successeurs ont menées, en 2008-2009, sont nées le secteur protégé du Marché des possibles et les ateliers d'artistes à loyers contrôlés de la rue De Gaspé.

Les passages à niveau

Sans surprise, la mise en place de passages à niveaux pour faciliter la connectivité et la sécurité du secteur est proposée dans le document. Ces passages sécuritaires sont exigés par la ville et les arrondissements depuis plus de 20 ans, mais leur mise en place est freinée par le CP. «Maintenant que la famille politique du maire est à Ottawa, que le ministre des Transports fédéral est Montréalais, il faut y aller, a plaidé Richard Ryan. Plus il y a des gens qui poussent sur un dossier, mieux c'est.»

Reste que toutes les propositions présentées dans le document ne devraient pas attendre une vingtaine d'années avant de se concrétiser. L'agrandissement du parc Lhasa De Sela, afin qu'il rejoigne le «parc sans nom», au nord de la rue Arcade, est en cours. La création d'un skatepark sous le viaduc aussi. Mais le rapport du CCME rappelle que le parc devra prévoir des jeux libres, et il réitère l'importance d'analyser l'impact d'un skatepark sur la qualité de vie des environs. Autant de petits avertissements qui permettent aux citoyens et aux élus de travailler en collaboration, et non en confrontation, en plus de cultiver le sentiment d'appartenance des résidents envers ces endroits qui sont, finalement, créés pour et par eux.

Reste que toutes les propositions présentées dans le document ne devraient pas attendre une vingtaine d'années avant de se concrétiser. L'agrandissement du parc Lhasa De Sela, afin qu'il rejoigne le «parc sans nom», au nord de la rue Arcade, est en cours. La création d'un skatepark sous le viaduc aussi. Mais le rapport du CCME rappelle que le parc devra prévoir des jeux libres, et il réitère l'importance d'analyser l'impact d'un skatepark sur la qualité de vie des environs. Autant de petits avertissements qui permettent aux citoyens et aux élus de travailler en collaboration, et non en confrontation, en plus de cultiver le sentiment d'appartenance des résidents envers ces endroits qui sont, finalement, créés pour et par eux.

Reste que toutes les propositions présentées dans le document ne devraient pas attendre une vingtaine d'années avant de se concrétiser. L'agrandissement du parc Lhasa De Sela, afin qu'il rejoigne le «parc sans nom», au nord de la rue Arcade, est en cours. La création d'un skatepark sous le viaduc aussi. Mais le rapport du CCME rappelle que le parc devra prévoir des jeux libres, et il réitère l'importance d'analyser l'impact d'un skatepark sur la qualité de vie des environs. Autant de petits avertissements qui permettent aux citoyens et aux élus de travailler en collaboration, et non en confrontation, en plus de cultiver le sentiment d'appartenance des résidents envers ces endroits qui sont, finalement, créés pour et par eux.

L'élu de Projet Montréal a lui-

Le Devoir

## Martine Desjardins défend le MNQ

La nouvelle présidente du Mouvement national des Québécois et des Québécoises (MNQ), Martine Desjardins, rejette l'idée que cette organisation responsable des célébrations de la fête nationale soit associée à un parti ou une seule option sur la question nationale. Quelques heures seulement après que son élection à la tête du mouvement eut été annoncée, mercredi, le député Benoit Charette, de la Coalition avenir Québec, a écrit sur son compte Twitter que cela confirmait la nécessité de «confier à un autre organisme l'organisation de la fête nationale». Or, celle qui s'est présentée pour le Parti québécois aux élections provinciales de 2014 estime que la fête nationale n'est «pas péquiste ni caquiste ou libérale». «La fête nationale, elle est québécoise, point», a-t-elle ajouté. Elle a soutenu que «tout le monde [pouvait] trouver son compte» dans les événements organisés par le MNQ, même si elle a reconnu que l'un des objectifs du mouvement était la souveraineté. L'ancienne diri-

geante de la Fédération étudiante universitaire du Québec succède à Gilles Laporte, qui était président du mouvement depuis 2013. Elle terminera son mandat en février 2017.

La Presse canadienne

## Brossard interdira les sacs de plastique en 2016

Brossard interdira la distribution de sacs de plastique sur son territoire dès la nouvelle année. Un règlement en ce sens doit être adopté par ses élus au retour de la pause des Fêtes, après quoi une période d'information et de sensibilisation de neuf mois sera mise en place. «Il va de soi qu'en favorisant la réduction à la source des matières résiduelles, Brossard apporte une contribution non négligeable à la protection de l'environnement», s'est réjoui le maire de Brossard, Paul Leduc, qui souhaite que les villes voisines imitent son initiative. La Ville de Montréal a récemment annoncé son intention de mener des consultations sur la question en 2016.

Le Devoir